

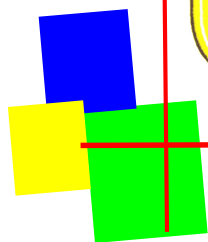


## **Club de Tir Salonais**

**Ligue de Provence**  
**Fédération Française de Tir**

cts13@orange.fr

700, impasse Roquerousse - 13300 – SALON-DE-PROVENCE



## **Formalités d'adhésion au « CTS ».**

Toute personne,

Catégorie « adulte » (homme ou femme de 20 à 99 ans...)

Catégorie « jeune » (garçon ou fille de 12 ans à 20 ans).

Peut adhérer au Club de Tir Salonais selon les conditions et critères ci-dessous :

- Etre parrainé « obligatoirement » par un membre du Club adhérent lui-même depuis un an et être reconnu comme tel.

Être reconnu apte médical à la pratique du Tir Sportif et de Loisir.

Remplir à partir du 15 juin (pour une inscription qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre) l'adhésion en ligne disponible sur le site [www.clubdetirsalonais](http://www.clubdetirsalonais) (Page d'accueil) en y associant tous les documents demandés.

Toute demande incomplète sera systématiquement rejetée.

**L'acceptation du dossier « complet » sera validée selon le nombre de places disponibles pour la saison après validation par le Comité Directeur.**

**Ces directives ne s'appliquent pas pour :**

- Une mutation en provenance d'un autre club qui sera examinée en fonction des possibilités d'accueil et des disciplines pratiquées.
- S'agissant de l'octroi d'une carte en 2<sup>ème</sup> club, l'octroi sera évalué en fonction des disponibilités d'accueil de la discipline pratiquée



## - Particularités « Ecole de Tir »

Réservée au plus jeunes dès l'âge de 8 ans.

Toutefois le CTS, eu égard à sa capacité d'accueil et de formations, ne prend en compte dans sa structure adaptée qu'à partir de **l'âge de 10 ans** (âge, pouvant être ramené à 11 ans selon le nombre de places disponibles).

Inscription dès début septembre (mercredi APM de 14H à 17).

Même formalisme que ci-dessus.

### Contacts pour tout renseignement :

[cts13@orange.fr](mailto:cts13@orange.fr)

*Pour le Comité Directeur.*



Claude CUNIN  
Président Du Club de Tir Salonnais  
06.70.95.72.45  
Cunin.claude@orange.fr